BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.berteaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq
Le 18 juillet à 19h00

Etaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire et LEPOIX Brigitte
Messieurs BUE Hubert, CARLIER Joan, DEVISMES Dominique, DOUAY Frédéric, DUPONTREUE Didier, GACQUER Patrick
Était excusé : Monsieur ROUSSEL Sébastien ayant donné pouvoir à Monsieur GACQUER Patrick
Était absent : Monsieur MOREL Dominique

Les conditions du quorum sont réunies : on compte dix présents soit onze votants.

Madame La Maire ouvre la séance.
Madame HARLE Océane, seule volontaire est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et du 5 mai 2025.
Madame la Maire propose d'ajouter un point concernant une **demande de subvention au Fonds d'Appui aux Communes (FAC)** pour les travaux de la Cité Binet.
Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification.

1. Demande d'aide de l'Etat au titre des amendes de police Délib. N°B58/2025 et du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Appui aux communes 2025 N°B59/2025 (Cité Binet)

Dans le cadre des travaux de voirie et de réfection du stationnement de la Cité Binet, Madame la Maire informe que la commune est éligible à des aides financières du département :

- au titre des amendes de police
- au titre du Fonds d'Appui aux Communes (FAC)

Le coût des travaux est estimé à 28 073,39 € TTC et a été approuvé lors du conseil du 6 mai 2025.
Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

11 voix pour

2. Etude des devis pour l'extension du cimetière (hydrogéologie, aménagement..)

Comme suite à la délibération du conseil en date du 6 mai 2025, Madame la Maire présente les devis relatifs aux interventions nécessaires pour l'extension et l'aménagement du cimetière

- devis reçus pour le sondage du terrain
- devis reçus pour l'aménagement

Étude hydrogéologique : **Délib. N° B60/2025**

Madame le Maire rend compte qu'après échanges avec la DDTM et l'ARS, il est confirmé que l'étude hydrogéologique est obligatoire, et que si le terrain n'est pas situé en zone de captage, l'expertise spécifique DEPUIS 2011 n'est plus systématique. Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude géotechnique

➢ Plusieurs devis ont été reçus :

- **FONDASOL** : 14 760 € TTC + option (dossier déclaration loi sur l'eau DLE) 1 920€ TTC
- **GINGER:** 12 108 € TTC + optionDLE 5 400€
- **Antea Group:** 1 860€ + option 5 004€
- **ECR** : 2 520 € TTC

Mme le Maire rapporte que le groupe ECR est un bureau digne de confiance d'après les échanges avec différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit l'entreprise ECR pour la réalisation de l'étude hydrogéologique.

10 voix Pour
1 abstention

Étude paysagère et aménagement **: Délib. N°B61/2025**

Les travaux envisagés : aménagement de clôture, allées, aménagement jardin du souvenir, plantations

- **Tellier Paysage** : 31 387,74 € TTC
- **Falize & Blondel** : 25 274,40 € TTC [montant non précisé dans le document]

Madame la Maire rappelle qu'un choix doit être fait afin de lancer les démarches de subvention et propose de retenir le devis présenté par Tellier paysage

3- Demande de subvention au titre du fonds d'appui aux communes pour le cimetière Délib. N° B62/2025

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière, la commune peut solliciter des aides financières, notamment le Fonds d'Appui aux Communes.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à effectuer les demandes de subvention correspondantes.

11 voix pour

4- Acceptation de devis la SAUR pour la vérification des bornes incendies Délib. N° B63/2025

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un devis de la SAUR pour un montant de 2 158,07 € TTC, relatif à la vérification des 17 bornes incendie implantées sur la commune.
Elle signale également l'absence de deux regards rue de Béthune, pour un coût supplémentaire de 560 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par la SAUR.

11 voix pour

5- Nomination d'un correspondant sécurité (SDISS) Délib. N° 64/2025

Madame la Maire rappelle qu'en application de la réglementation en vigueur depuis le 1er juin 2022, les communes de plus de 1 000 habitants ont l'obligation de désigner parmi leurs élus un correspondant sécurité chargé de faire le lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Monsieur Dominique DEVISMES, s'étant porté volontaire, est désigné à l'unanimité correspondant sécurité de la commune.

11 voix pour

6- Devis pour le lave-vaisselle de la cantine scolaire Délib. N° B65/2025

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le lave-vaisselle de la cantine scolaire est en panne.
Une intervention a été réalisée par un technicien des établissements ETROIT (situés à Rivery), qui a diagnostiqué la nécessité de :

- Remplacer la carte mémoire,
- Procéder à un détartrage complet,
- Ajouter les frais de déplacement et d'intervention.

Le coût total de la remise en état s'élèverait à 3 940,40 € TTC.

En comparaison, l'achat d'un lave-vaisselle neuf est proposé à :

- 2 905 € TTC (modèle non précisé), avec adoucisseur manuel offert et installation par l'entreprise Etroit
- 3 000 € TTC pour un modèle de marque Niagara avec adoucisseur incorporé auprèsès de l'entreprise Henri Julien.
- 2 500 € TTC pour un modèle de marque Jolly sans adoucisseur auprès de l'entreprise Henri Julien.

Lors de l'échange, Madame BRIAU et Monsieur DUPONTREUE questionnent l'absence de consultation de l'entreprise basée à Domart-en-Ponthieu.
Madame la Maire répond qu'elle n'avait pas connaissance de cette entreprise, mais prendra en compte cette remarque pour obtenir un devis.

7- Avancement de grade adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er septembre Délib. N° B66/2025

Madame la Maire informe le Conseil municipal que Madame Gaëtane Rousselle exerce les fonctions d'adjoint administratif territorial depuis sept ans.

Compte tenu de son ancienneté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme (CDG 80) propose son avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe à compter du 1er septembre 2025.

Soulignant l'implication et le sérieux de Madame Rousselle dans ses missions au service de la commune, Madame le Maire se déclare favorable à cette évolution.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avancement de grade de Madame Gaëtane Rousselle au 1er septembre 2025.

8- Contrat agent de voirie au 1er octobre Délib. N° B67/2025

Madame la Maire présente la situation de Monsieur FOURSY, actuellement en arrêt pour accident de travail. En raison de la charge de travail et pour assurer la continuité du service, il a été nécessaire de pourvoir temporairement son poste.

Son contrat arrivant à échéance le 30 septembre 2025, un nouveau recrutement s'avère indispensable à compter du 1er octobre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture des démarches nécessaires au recrutement d'un agent de voirie à cette date.

9- Contrat agent animation à compter du 1er septembre

Madame la Maire rappelle qu'un poste avait été ouvert pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée initiale de 7 mois et demi. Conformément à la réglementation, ce type de contrat peut être établi pour une durée maximale de 12 mois.

Actuellement, ce poste est occupé par Madame RICART, chargée notamment de l'aide aux devoirs.

Madame la Maire propose de reconduire ce contrat du 1er septembre au 31 décembre 2025. Une nouvelle décision pourra être prise en fin d'année concernant la reconduction éventuelle pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction du contrat d'agent d'animation à compter du 1er septembre 2025.

10- Avenant à la charte du réseau intercommunal pour la médiathèque Délib. N° B71/2025

Madame la Maire informe le Conseil que la Communauté de communes s'est engagée dans le développement du réseau intercommunal des médiathèques. Elle précise les actions mises en place, notamment en matière de transport, de coordination et de formation des agents.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la charte du réseau intercommunal pour la médiathèque.

11- Voyage des aînés Délib. N° B68/2025

Monsieur Devismes fait part de ses démarches concernant l'organisation du voyage des aînés. Il indique avoir contacté le restaurant « Chez Mireille » à Berck, qui a transmis plusieurs propositions de menus. Un choix unique devra être effectué pour l'ensemble des participants.

Il présente également deux devis de transporteur

- « L'Oiseau Bleu » d'un montant de 1 900 € TTC.
- "Voyages en somme" d'un montant de 1 474€ TTC

Madame la Maire propose de reconduire le même dispositif que l'an dernier : les personnes non éligibles au voyage des aînés (moins de 65 ans ou résidant hors commune) devront prendre à leur charge leur participation, soit 36€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de lieu de voyage.

12- Contribution Comité des fêtes Délib. N° B69/2025

Madame la Maire revient sur les festivités organisées par le Comité des fêtes à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet : repas, concert, pot de l'amitié et jeux picards.

Afin de soutenir l'association, elle propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention au Comité des fêtes

13 – Subvention USEP Délib. N° B70/2025

Madame la Maire rappelle qu'une subvention de 300 € avait été votée l'année dernière pour soutenir les activités sportives scolaires dans le cadre de l'USEP. Faute de réception du RIB de l'association, le virement n'a pu être effectué et a été reporté à l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme à l'unanimité l'attribution de la subvention de 300 € à l'USEP.

14. Questions diverses

1. Recensement 2026

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu au début de l'année 2026. Mme Gaëtane Rousselle est désignée comme coordinatrice. Deux agents devront être recrutés pour effectuer le recensement auprès des habitants.

2. Démarchage « arrêté »

Un arrêté municipal sera pris pour réglementer le démarchage sur la commune et assurer ainsi davantage de protection et de quiétude des habitants.

3. Accueil d'une personne en TIG

La commune a sollicité l'habilitation pour pouvoir accueillir des personnes devant effectuer des Travaux d'Intérêt Général. Le dossier est en attente de validation.

4. Point sur les projets en cours

- **Parc intergénérationnel**
  Madame la Maire expose les contraintes liées à l'emplacement initial (hors zone à urbaniser, zone naturelle et humide). Après consultation avec la DDTM et le secrétaire général, il est conseillé de changer de lieu. Madame le Maire indique que le projet initial sera présenté mais qu'il y a lieu de prévoir un autre projet sur un autre lieu. L'espace situé à proximité de l'école pourrait être envisagé ainsi que la cour située derrière l'école. Une réunion de la commission est à prévoir pour définir ce nouveau projet.

- **Vidéoprotection**
  La commune a reçu 10 450 € de subvention de l'Etat. Toutefois, cette subvention ne sera disponible qu'au dernier trimestre et la commune reste en attente d'autres réponses. Madame le Maire propose donc de retravailler ce projet afin de l'améliorer dans un souci

de plus grande efficacité et diminution de la part financière de la commune. Ce nouveau projet ferait l'objet de demandes de subventions.

5. Subvention – Club de pétanque de Pernois

Le Conseil municipal examine la demande de subvention émise par le club de pétanque de Pernois. Il est décidé de ne pas accorder de subvention.

6. Courrier du Souvenir Français

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de remerciements reçu du Souvenir Français.

7. Offre de fleurs pour les mariages

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour que la commune finance un bouquet à offrir aux mariés en remplacement des livres précédemment remis. Le Conseil donne son accord sur un montant de 30 à 50€.

8 – Archives

Madame la Maire informe le conseil qu'un tri des archives a été effectué. À cette occasion, 780 kg de documents ont été sortis des archives de la mairie pour être détruits conformément au contrat établi.

9 - interdiction de baignade « Arrêté »

Un arrêté municipal sera pris pour interdire la baignade dans la rivière. En effet, la baignade présente des risques pour la population.

9 – Subvention à la paroisse pour le départ de l'Abbé Nicolas

Madame la Maire fait part de la réception d'un courrier de la paroisse proposant de verser une contribution et d'offrir un cadeau à l'occasion du départ de l'Abbé Nicolas.
Elle considère qu'il s'agit d'une initiative à caractère personnel et invite les élus à y participer à titre individuel s'ils le souhaitent.

10 – Travaux à la Cité Binet

Madame la Maire indique que les travaux à la Cité Binet débuteront en septembre. Un balisage préalable sera mis en place pour délimiter la zone concernée.

En réponse à la question de Madame BRIAU concernant la date de l'arrêté municipal relatif au stationnement des véhicules et à la réglementation à 30km/h, Madame la Maire indique que cet arrêté sera pris dès lors que les travaux seront effectués.

Informations diverses

- Un concert de l'école de musique est prévu à la salle polyvalente le 20 novembre.
- Les 15 extincteurs de la commune ont été contrôlés, vérifiés, et remplacés pour un montant total de 3 220 €.
- La signature du bail du "Point Chaud" est programmée pour le 28 juillet.
- La communauté de communes, dans le cadre de la saison culturelle, propose un ciné-concert autour du film *Le Petit Fugitif*. Celui-ci se tiendra le 2 décembre à la salle polyvalente. Les enfants des écoles seront directement concernés par ce spectacle.
- Monsieur DUPONTREUE demande quand sera réparé le lampadaire situé en haut de la rue Léon Blum.
  Madame la Maire répond que le signalement a été transmis à l'entreprise Eiffage. Elle indique également que des échanges ont eu lieu avec l'entreprise Eiffage pour évoquer le problème de l'éclairage public insuffisant. L'entreprise s'est engagée à intervenir pour un test de rehaussement de trois lampadaires dans la rue Eugène Letocart, dans le but d'améliorer l'éclairage public.
- Monsieur DUPONTREUE interroge également sur la participation de la fanfare de Domart pour la cérémonie de la libération de Berteaucourt, prévue le 2 septembre.
  Madame la Maire confirme avoir déjà pris contact avec l'organisateur et prévoit de contacter la personne en charge des réservations rapidement.

Le maire lève la séance à 22h00.